

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/09/2026 - B2026/012716 - 2004 B 00490 - 478 098 262 - 6TEMATIK

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : 6TEMATIK		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 2 Rue de Loulle 26100 ROMANS-SUR-ISERE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 7 8 0 9 8 2 6 2 0 0 0 3 1		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le. 31/12/2025					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB					
		CX					
		AF					
		AH					
		AJ					
		AL					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN					
		AP					
		AR	1 038	1 038			
		AT	62 683	51 556	11 127		
		AV					
		CS					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CU					
		BB					
		BD	15		15		
		BF					
BH		8 322		8 322			
TOTAL (II)		BJ	72 058	BK	52 594		19 464
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM			
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CREANCES	BV		BW			
		BX	175 840	BY	1 100		174 740
		BZ	16 925	CA			16 925
		CB		CC			
		CD		CE			
DIVERS	CF	315 229	CG			315 229	
	CH	950	CI			950	
	CJ	508 943	CK	1 100		507 843	
	CW						
	CM						
	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	581 001	IA	53 694		527 307
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		6TEMATIK		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000)	DA			4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			87 938
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			25 901
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			155 798
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV			202
	Instruments financiers à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			23 462
	Dettes fiscales et sociales	DY			133 885
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			2 275
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			93 445
	TOTAL (IV)	EC			409 067
	Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation	TOTAL (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			527 307
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			409 067	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		6TEMATIK										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations gales, agencés, aménagements des constructions	[	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[	Dont Composants	M3		KS	1 038	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX	
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	60 580	LC		LD	4 061
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	61 619	LO		LP	4 061	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	15		
Prêts et autres immobilisations financières						1T	4 972	1U		1V	3 350		
TOTAL IV						LQ	4 972	LR		LS	3 365		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	66 591	ØH		ØJ	7 426		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	1 038	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	1 959	MT	62 683	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	1 959	NH	63 721	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				1I		2B		2C	15	2D			
Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E		2F	8 322	2G			
TOTAL IV				1J		NJ		NK	8 337	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1J		ØK	1 959	ØL	72 058	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SOMMAIRE ANNEXE

6TEMATIK

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

6TEMATIK

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 527 307,15 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 25 901,43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/05/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Aucun changement de méthode n'est intervenu en cours d'exercice.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

6TEMATIK

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		5 ANS
Matériel de bureau et informat		3 À 4 ANS
Mobilier		8 ANS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

6TEMATIK

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

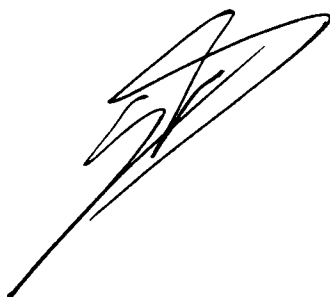
Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



6TEMATIK

SAS au capital de 4 000,00 euros

Siège social : 2 Rue de Loulle 26100 ROMANS-SUR-ISERE

RCS n°478098262- RCS ROMANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le 06 juin 2026, les actionnaires de la société 6TEMATIK se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 18 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 25 901,43 € formant un résultat affectable de 25 901,43 €, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 901,43 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 25 000,00 Euros, soit 62,50 Euros par Actions.
Ce dividende sera payé au siège social à partir de ce jour.

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2025. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2024 : 60 000,00 €
- Clôture au 31/12/2023 : 32 000,00 €
- Clôture au 31/12/2022 : 35 000,00 €

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 06/06/2026.

Signature de la Présidence :

Monsieur BARBOSA Samuel

